

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

**Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU,  
ADDIS ABABA**

---

**CONSEIL EXECUTIF  
QUATORZIEME SESSION ORDINAIRE  
26 – 30 janvier 2009  
Addis-Abeba (ETHIOPIE)**

**EX.CL/488 (XIV)**

**RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
PERMANENTE DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL  
DE L'UNION AFRICAINE (ECOSOCC)**

## **RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE PERMANENTE DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DE L'UNION AFRICAINE (ECOSOCC)**

Le conseil se rappellera la Décision qu'il a prise (Doc.EX.CL/412/XIII) lors de la treizième session ordinaire qui s'est tenue du 24 au 28 juin à Sharm El-Sheikh en Egypte, sur le rapport de la Commission sur l'ECOSOCC. Dans cette Décision, le Conseil se félicitait des efforts du Comité permanent de l'ECOSOCC intérimaire en vue de la mise en oeuvre de ses Décisions antérieures concernant les élections au sein de l'ECOSOCC, et reconnaissait que ces efforts avaient constitué les bases appropriées pour le lancement de l'Assemblée permanente de l'ECOSOCC. Le Conseil a ensuite demandé au Président de la Commission, en consultation avec le Président de l'Union, de fixer une date proche pour le lancement de l'Assemblée permanente de l'ECOSOCC, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour en faciliter le processus.

### **Lancement du Conseil économique, social et culturel de l'Union africaine (ECOSOCC)**

Peu après la session du Conseil et après des consultations d'urgence entre les deux dirigeants de l'Union, l'Assemblée générale permanente de l'ECOSOCC a été inauguré en septembre 2008 à Dar-el-Salam en Tanzanie, sous l'égide du Président de l'Union et Président de la République de Tanzanie, son Excellence Jakaya Kikwete,

Le lancement du Conseil économique, social et culturel a été un pas décisif dans les efforts déployés par l'Union africaine pour consolider l'architecture institutionnelle de l'Organisation.

Une partie des compliments pour cet évènement doit revenir à mon prédécesseur, le professeur Wangari Maathai, lauréat du prix Nobel et Président de l'Assemblée générale intérimaire de l'ECOSOCC, et à la Présidente de la Commission de vérification des pouvoirs, l'Honorable Saida Agrebi. Leurs efforts ont été nécessaires à la réussite des élections nationales, régionales et continentales au sein de l'Assemblée permanente de l'ECOSOCC. Prof Maathai a également présenté le processus de transition qui a supervisé les élections des principaux membres de l'Assemblée permanente. Les deux élections ont été en général reconnu comme libres, régulières et transparentes.

### **Le processus de mise en place de l'institution de l'ECOSOCC**

Toutefois, le processus de mise en place de l'institution de l'ECOSOCC se poursuit et la nouvelle Assemblée de l'ECOSOCC s'est engagée à renforcer ses bases en tant qu'organe essentiel de l'Union. L'ECOSOCC de l'Union africaine n'a pas d'équivalent dans les autres organisations internationales. Il n'est pas comme l'ECOSOCC des Nations Unies ni comme l'ECOSOCC de l'Union européenne, étant donné qu'il est

l'organe qui permet à la société civile africaine de contribuer directement et activement à la planification de l'avenir du continent en s'organisant en partenariat avec les gouvernements africains pour participer à l'élaboration des principes, politiques et programmes de l'Union.

La création de l'ECOSOCC n'exclut pas les activités normales de la société civile du cadre de l'organe continental. Toutefois, il fournit un cadre plus important et efficace de participation active et de contribution au processus de prise de décision et de mise en œuvre. A cet égard, le rôle de l'Union africaine n'est pas d'organiser la société civile. Le principe d'organisation de l'ECOSOCC de l'Union africaine est plutôt celui qui permet à la société civile de s'organiser à travers des organisations pour travailler avec l'organisation.

Dans son discours liminaire à l'occasion du lancement de l'Assemblée permanente de l'ECOSOCC, le Président Jakaya Kikwete, Président de l'Union et Président de la République Unie de Tanzanie a mis l'accent sur ce statut unique. Il a déclaré que c'est la première fois qu'une institution telle que l'Union africaine qui a démarré comme une organisation intergouvernementale, incorpore des acteurs non étatiques en tant que partenaires à part entière dans le processus de prise de décision. Notre ECOSOCC n'est pas un organe allié ou associé de l'Union. Il est plus ou moins un parlement de la société civile composé de représentants élus des organisations de la société civile des Etats membres et des régions du continent. Par conséquent, la société civile du continent disposera d'un forum officiel où sa voix pourra être entendue et prise en compte. La société civile fait maintenant partie des processus normaux et réguliers de formulation, de mise en œuvre et de suivi des politiques de l'Union africaine. Ainsi, l'Union africaine a dépassé les simples processus de consultations adoptés par d'autres institutions. Par conséquent, l'Afrique a donné aux valeurs de démocratisation et d'intégration une signification et une importance plus globales et durables. La mission de la nouvelle Assemblée générale permanente est d'ancrer les valeurs et les objectifs sur lesquels repose cette institution unique et de les exploiter pour la cause de la paix, du développement et de la prospérité en Afrique.

### **Le travail de l'Assemblée générale permanente de l'ECOSOCC**

Comme preuve de cet engagement, les travaux de l'Assemblée de l'ECOSOCC ont débuté presque immédiatement après son lancement à Dar-el-Salam. Une réunion d'orientation à l'intention des nouveaux membres s'est tenue du 16 au 19 décembre 2008 à Nairobi (Kenya), au cours de laquelle a été élaboré le Règlement intérieur pour le fonctionnement de l'organe. Un programme précis d'achèvement des élections a également été établi pour les Etats membres où elles n'ont pas encore eu lieu, tel que demandé par la Décision du Conseil de juillet 2008 à Sharm el Sheik (Egypte). Le Programme prévoit la fin des élections en mars-avril 2009, afin de permettre la constitution de Groupes sectoriels pour faciliter le démarrage des programmes de l'ECOSOCC. Ces Groupes sectoriels collaboreraient effectivement avec les départements concernés de la commission et d'autres organes de l'Union pour

accélérer le processus d'unité et de développement politique et économique du continent.

L'Assemblée permanente a également pris en considération les recommandations du Panel d'Audit de l'Union et des recommandations et Décisions du conseil. En conséquence, elle a tenu une deuxième réunion du 16 au 19 décembre 2008 à Abuja (Nigéria), pour élaborer et consolider son Plan d'Action Stratégique pour les quatre prochaines années de son mandat et pour réviser les Statuts de l'ECOSOCC, tel que recommandé par le Panel d'Audit et le Conseil lors de sa session extraordinaire en mai 2008 à Arusha (Tanzanie). Le processus se poursuit, et nous sommes déterminés à terminer les activités afin de pouvoir vous présenter un rapport à la prochaine session ordinaire en juillet 2009 à Madagascar.

Par ailleurs, à la réunion d'Abuja, l'Assemblée générale a adopté une résolution relative à l'organisation d'un festival du patrimoine et de la musique africaine en 2010. Ce festival a un double objectif : en premier lieu, l'intégration des groupes culturels et de leurs activités qui selon l'ECOSOCC, n'y sont pas pleinement représentés en deuxième lieu, cette démarche est nécessaire pour populariser l'Unité africaine et associer de manière effective les citoyens à ses objectifs et programmes. Les préparatifs de ce festival commenceront véritablement en début 2009.

En outre, par le biais de son secrétariat à la Direction des Citoyens et de la Diaspora africaine (CIDO), l'ECOSOCC a travaillé avec le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'union en vue de mettre en place les mécanismes appropriés pour l'interaction et le soutien de la société civile au travail de cet organe très important au cours de la retraite du CPS en novembre 2008 à Livingstone (Zambie) qui a été adoptée peu après à Addis-Abeba en décembre 2008.

### **Conclusions et recommandations**

Pour permettre à l'ECOSOCC d'accomplir efficacement sa mission, deux Décisions connexes du Conseil sont nécessaires. La première concerne la disponibilité de ressources appropriées pour l'ECOSOCC. Le professeur Maathai remarquait à ce propos à Sharm el Sheik dans son discours d'adieu, que l'ECOSOCC était traité jusqu'ici comme le parent pauvre de l'Union en ce qui concerne les crédits budgétaires. Dans sa décision y afférente (DOC ; EX.CL/412(XIII)), le Conseil exhortait les Etats membres à fournir l'assistance financière adéquate dès l'établissement de l'ECOSOCC et de l'Assemblée permanente. Le moment est venu d'honorer cet engagement. Pendant la période intérimaire, lorsque les activités de l'ECOSOCC portaient essentiellement sur les élections, l'on pouvait comprendre qu'on lui fournisse des ressources très limitées. Ce n'est plus le cas. L'ECOSOCC doit maintenant avoir les ressources suffisantes nécessaires pour permettre le fonctionnement efficace de ses groupes sectoriels.

Par ailleurs, il ne faut ménager aucun effort pour mobiliser des fonds extrabudgétaires en vue de soutenir les activités de l'ECOSOCC ; il est essentiel que les principales ressources proviennent de l'Union elle-même, afin que l'organe soit la porte-parole des

citoyens que la société internationale, apprend à respecter plutôt qu'un satellite des organisations de la société civile étrangère.

Les efforts particuliers déployés par le Secrétariat de la Direction de CIDO ont été remarquables. Les dirigeants ont fait montre d'engagement et d'exemplarité dans l'accomplissement de leurs tâches. Toutefois, pour renforcer sa performance dans cette nouvelle étape plus difficile de l'ECOSOCC, il serait nécessaire d'appliquer les recommandations du Panel d'Audit et du Conseil Exécutif faites en mai 2008 à Arusha (Tanzanie) sur l'augmentation des effectifs de CIDO et du budget.

En fin de compte, l'Assemblée générale permanente se félicite de la contribution des membres du Conseil et des Ambassades des différents Etats à la mise en place de l'ECOSOCC. Nous souhaitons vivement que cette assistance soit renforcée et améliorée au cours de cette phase de développement de l'ECOSOCC.

## RESOLUTION RELATIVE A L'ORGANISATION D'UN FESTIVAL D'HERITAGE ET DE MUSIQUE AFRICAINE(FHMA)

RES ASS ECOSOCC UA DEC 2008

L'Assemblée permanente du Conseil économique, social et culturel de l'Union africaine:

- 1. RAPPELLE** que les Statuts du Conseil économique, social et culturel de l'Union africaine pourvoit ECOSOCC de missions de promotion du dialogue entre toutes les composantes des populations africaines sur des questions touchant le continent et son avenir, ainsi que la promotion et le renforcement des capacités institutionnelles, humaines et opérationnelles de la société civile africaine.
- 2. RECONNAIT** l'importance de la consolidation et de la promotion de l'héritage et de la culture africaine comme instrument de promotion du dialogue entre africains du continent et de la diaspora ;
- 3. PREND NOTE** que les statuts de l'ECOSOCC répertorient les groupes sociaux, les groupes professionnels, les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires, les organisations de volontaires et les organisations culturelles, pour les inclure en tant que membres de l'ECOSOCC ;
- 4. RECONNAIT** que tous les efforts doivent converger vers lesdits groupes uniquement, en vue de promouvoir l'héritage et la culture africaine, et par conséquent, l'ECOSOCC doit apporter le soutien nécessaire au processus ;
- 5. DECIDE** que l'ECOSOCC organise un « FESTIVAL D'HERITAGE ET DE MUSIQUE AFRICAINE » en 2010 ;
- 6. INVITE** les différentes organisations sociales, culturelles et communautaires à soutenir et à promouvoir l'organisation du FHMA ;
- 7. APPELLE** les gouvernements des Etats membres de l'Union africaine, des agences internationales, ainsi que les organisations non gouvernementales (ONG), la Société civile et les partenaires au développement, à apporter leur concours technique et financier à l'organisation du FHMA.
- 8. DONNE MANDAT** au bureau de l'ECOSOCC assisté de son Secrétariat, de prendre tous les contacts nécessaires et toute décision susceptible d'aider à présenter dans les meilleurs délais au comité permanent de l'ECOSOCC un projet d'organisation de FHMA.

2009

# Rapport du President de l'Assemblee Generale Permanente du Conseil Economique, Social et Culturel de l'Union Africaine (ECOSOCC)

Union Africaine

Union Africaine

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/3217>

*Downloaded from African Union Common Repository*